

022 Pour une gestion durable de la ressource en eau douce dans les atolls

PRÉOCCUPÉ par la vulnérabilité des populations vivant dans les atolls, particulièrement face aux effets du dérèglement climatique (érosion côtière, risques de submersion, accès à la ressource en eau) ;

RAPPELANT que l'eau est une ressource vitale pour l'ensemble de l'humanité, plus particulièrement quand elle est rare et difficilement renouvelable ; que les atolls coralliens ne disposent que de deux sources d'eau douce : la pluie qui, bien qu'aisément accessible, peut devenir rare lorsque les périodes de sécheresse se prolongent, et les lentilles d'eau, aquifères souterrains présents sous certains îlots ;

RAPPELANT EN OUTRE que la présence, le volume et l'état de ces lentilles d'eau douce dépendent de l'étendue de l'îlot, de la nature du sol, de la végétation en surface et de ses usages, et que la lentille souterraine représente une ressource substantielle voire essentielle pour les populations dont les besoins augmentent ;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE le développement de pratiques non durables (tourisme, agriculture...) menant à des prélèvements d'eau trop fréquents et en trop grande quantité, amplifié par des pollutions diverses (déchets, décharges et rejets...) qui aboutissent à la salinisation des lentilles d'eau douce qui les rendent impropres à l'usage ;

CONSCIENT que les pompages n'ont pas d'influence sur les volumes d'eau disponibles, mais qu'ils peuvent, en revanche, modifier l'équilibre entre eau douce et eau salée en faisant remonter la zone de transition et en augmentant la proportion d'eau salée, rendant l'eau saumâtre et provoquant un déséquilibre de l'écosystème ;

SOULIGNANT que ces ressources aquifères pourraient devenir vitales pour la survie des habitants des atolls lors des crises à venir, que ce soit pour l'agriculture, l'accès à l'eau potable, l'alimentation ou la santé ; et

OBSERVANT le manque de connaissances actuelles sur les lentilles d'eau douce, que ce soit leur caractéristiques physiques ou leur dynamique ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE à l'UICN de se saisir de cette question qui concerne de nombreux États dans différentes régions du monde, et qui se pose avec acuité dans une contexte de dérèglement climatique et de montée du niveau des océans.
2. EXHORTE les communautés universitaires, les gouvernements et organisations régionales concernées à soutenir un programme d'acquisition de connaissances de cette ressource en eau douce souterraine sur l'ensemble des atolls habités, autant dans sa caractérisation physique (volumes, échanges hydriques) que dans l'étude de sa dynamique face aux pressions multiples qu'elle peut subir.
3. INCITE l'UICN ainsi que les États et les collectivités locales concernés, une fois ces connaissances acquises, à sensibiliser et produire des recommandations de gestion (fréquence et volume maximaux de prélèvements, utilisation du sol, restauration d'écosystèmes...) permettant de disposer raisonnablement de cette ressource souterraine sans modifier drastiquement son équilibre, pour une gestion durable et intégrée de l'eau, nécessaire à une meilleure résilience des communautés des atolls.

4. INVITE les Membres de l'UICN, et les associations environnementales œuvrant dans les pays concernés à s'approprier pleinement ces protocoles, à les promouvoir auprès des acteurs concernés dans les atolls, et à mettre en place les conditions nécessaires à leur bon déploiement, y compris par des mesures incitatives et actions de restauration du couvert forestier indigène.

[Nouveau support : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(France\)](#)